



TEXTES ET DOCUMENTS

3  
—  
7

---

CLAUDE LELEU

**GÉOGRAPHIE  
DES ÉLECTIONS  
FRANÇAISES  
DEPUIS 1936**

---

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

6L 3BA

THÉMIS

COMMISSION SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ACQUISITION DES DOCUMENTS  
TEXTES ET DOCUMENTS

CLAUDE LÉLUC

12 - BOULEVARD DE CLUGNY  
92100 BOULOGNE-BELLEVILLE

GÉOGRAPHIE DES ÉLECTIONS FRANÇAISES  
DEPUIS 1936

Géographie  
des élections  
françaises  
depuis 1936

166  
/

6° R  
3690  
(12)

DL-29 6 171-12701

REGISTRAR DES ELECTIONS FRANÇAISES  
MONTREUIL

MONTREUIL - 1944-1945

THÉMIS

COLLECTION DIRIGÉE PAR MAURICE DUVERGER  
TEXTES ET DOCUMENTS

---

CLAUDE LELEU

*Directeur des Études  
à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble*

*Géographie  
des élections  
françaises  
depuis 1936*



---

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

THÉMIS

REVUE DE DROIT PUBLIC

TRAITÉ ET DOCUMENTS

CLAUDE LÉLIEU

Professeur de droit  
à l'Université de Paris

Géographie

des élections

françaises

depuis 1936



Dépôt légal. — 1<sup>re</sup> édition : 2<sup>e</sup> trimestre 1971

© 1971, Presses Universitaires de France

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous pays

*La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.*

## INTRODUCTION

« Les vérités les plus précieuses sont celles que l'on découvre en dernier lieu ; mais les vérités les plus précieuses ce sont les méthodes. »  
NIETZSCHE.

Après les vastes perspectives ouvertes par A. Siegfried et développées par M. F. Goguel, des chercheurs de formations différentes se sont consacrés à l'étude scientifique des élections. Une nouvelle discipline, la sociologie électorale, s'est rapidement développée. Carrefour de disciplines multiples, la sociologie électorale s'efforce de se constituer en science autonome pourvue de ses moyens propres de recherche et d'expression.

Pour contribuer à réaliser cet objectif, nous avons élaboré une nouvelle méthode d'analyse cartographique et statistique, que nous avons appliquée à l'étude de la géographie électorale de la France de 1936 à 1969. Afin de mener à bien cette entreprise, nous avons utilisé les analyses des spécialistes de sociologie électorale — MM. G. Dupeux, J. Fauvet, F. Goguel, A. Lancelot, J. Ozouf et R. Rémond — en leur ajoutant des vues neuves.

Dans cette nouvelle géographie des élections françaises, les cartes, qui en constituent l'élément essentiel, sont dressées dans le cadre départemental. Le choix de cette unité de recherche, qui estompe les disparités régionales, limite l'analyse, qui reste plus descriptive qu'explicative, et qui, à ce niveau, pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Les hypothèses d'explication peuvent être vérifiées par des monographies élaborées dans un cadre plus restreint, le cadre

cantonal par exemple, qui constitue « la meilleure unité de recherche en matière de sociologie électorale » (1).

Le choix de l'unité de recherche, qui suscite des controverses entre les partisans de la microsociologie et les tenants de la macrosociologie, ne nous paraît pas déterminant, parce que l'analyse réalisée dans le cadre cantonal ne remet pas en question l'étude élaborée au niveau départemental, comme l'a démontré A. Lancelot dans une note de recherche relative à l'abstentionnisme : « L'analyse cantonale qui fait éclater le cadre départemental ne remet pas en question pour autant la distribution inégale des abstentions entre les grands ensembles géographiques » (2).

D'autre part, la réalité électorale peut s'appréhender valablement à des niveaux différents de recherche.

Pour ces deux raisons, qui nous paraissent fondamentales, une analyse de la géographie électorale de la France dans le cadre départemental se justifie parfaitement. Cette analyse constitue un élément essentiel de la réalité électorale appréhendée à travers une unité de recherche qui permet de poser les problèmes fondamentaux.

(1) François GOGUEL, *Géographie des élections françaises de 1870 à 1951*, C.F.N.S.P., n° 27, p. 5, Paris, 1951.

(2) Alain LANCELOT, Les abstentions au référendum du 28 septembre 1958. Note de recherche, R.F.S.P., mars 1961, p. 139 et 140.

## CHAPITRE PREMIER

# MÉTHODE CARTOGRAPHIQUE ET MÉTHODE STATISTIQUE

« Le problème n'est pas de savoir quelle simplification il faut apporter à la réalité pour qu'elle soit cartographiable ; il est de savoir quel perfectionnement il faut apporter à la cartographie pour qu'elle puisse exprimer la réalité. » Charles MORAZÉ (1).

La représentation cartographique et statistique des phénomènes électoraux pose des problèmes délicats de méthode. Pour être opérationnelles, ces méthodes doivent faciliter l'analyse dans l'espace et dans le temps, et permettre de déceler les facteurs qui déterminent la conduite politique des électeurs. Pour répondre à ce double objectif, nous avons imaginé une nouvelle méthode d'analyse cartographique et statistique.

### § 1. LA MÉTHODE CARTOGRAPHIQUE

La représentation cartographique d'un phénomène électoral consiste à traduire son expression statistique en expression figurée sur une carte. Cette transcription pose le problème du choix d'un fond de carte. Généralement, on utilise le fond de carte géographique classique qui fait coïncider les contours des unités de recherche avec leurs limites administratives. Ce choix présente l'inconvénient de sacrifier l'importance réelle de l'électorat de chaque unité de recherche à l'apparence visuelle de sa superficie. Pour pallier cet inconvénient, des figurations nouvelles, qui prennent en compte le facteur démographique, ont été imaginées (2) (3). Ces nouvelles figurations paraissent

(1) Charles MORAZÉ, *Etudes de sociologie électorale*, C.F.N.S.P., n° 1, p. 14, Paris, 1947.

(2) Georges DUPEUX, Pour une représentation nouvelle des résultats électoraux (Paris, 1951), *R.F.S.P.*, janvier-juin 1951, p. 109.

(3) Jean-Marie COTTERET et Claude EMERI, Essai de représentation des forces politiques, *R.F.S.P.*, juillet-septembre 1957, p. 594-625.

cependant peu opérationnelles. La disposition variable des surfaces mobiles modifie beaucoup trop la vision géographique habituelle pour faciliter l'analyse d'une évolution politique qui s'échelonne sur une longue période. Ces innovations suppriment pratiquement toute possibilité de déceler des corrélations entre les phénomènes électoraux et les phénomènes humains, sociaux, ou économiquement susceptibles de les expliquer.

Ces deux raisons déterminantes conduisent à conserver le fonds de carte géographique classique. Mais, pour tenir compte du poids démographique spécifique de chaque unité de recherche dans l'ensemble des votes, nous avons imaginé de calculer des indices de diversité démographique.

Notre méthode cartographique ne réside pas dans l'innovation d'une figuration, mais dans une nouvelle répartition cartographique des pourcentages et des indices. Généralement, cette répartition s'effectue exclusivement en fonction de la valeur de l'échelle de gradation. Les cartes qui résultent de ce procédé multiplient exagérément le nombre des catégories de classification, ou le réduisent arbitrairement. Pour rendre cette distribution plus opérationnelle, nous avons réparti les pourcentages et les indices en fonction de trois facteurs :

#### A) *La valeur moyenne du phénomène considéré*

En matière de sociologie électorale, nous avons démontré que la valeur moyenne la plus significative était celle obtenue en prenant pour système de référence le nombre des électeurs inscrits (1). Pour une formation politique, l'audience électorale moyenne la plus représentative s'obtient en divisant le nombre des suffrages recueillis par le nombre des inscrits. Cette valeur moyenne est fonction de l'unité de recherche. Pour une analyse de la géographie électorale de la France élaborée dans le cadre départemental, elle correspond à la valeur moyenne enregistrée sur le plan national. Pour une analyse effectuée dans le cadre cantonal, elle s'identifie à la moyenne départementale.

#### B) *Le nombre des catégories de classification*

Pour obtenir des cartes contrastées et significatives, nous avons limité à cinq le nombre des catégories de classification, en distinguant : une catégorie très faible, une catégorie faible, une catégorie moyenne, une catégorie forte et une catégorie très forte. Cette classification est établie exclusivement en fonction de la valeur moyenne du phénomène considéré.

#### C) *La valeur de l'échelle de gradation*

Pour la répartition des pourcentages, nous avons utilisé l'échelle de gradation classique, dont la valeur correspond à 5 % des électeurs inscrits. Pour calculer les valeurs des seuils des cinq catégories de classification,

(1) Claude LELEU, *Géographie des élections françaises de 1936 à 1956*, thèse, Grenoble, 1968.

on détermine en premier lieu les valeurs des seuils de la catégorie moyenne, en partant de la valeur moyenne du phénomène considéré. En retranchant 2,5 % et en ajoutant 2,5 % au pourcentage moyen, on obtient les seuils inférieur et supérieur de la catégorie moyenne. En ajoutant 0,1 % à la valeur du seuil supérieur de la catégorie moyenne, on détermine la valeur inférieure du seuil de la catégorie forte. En ajoutant 5 % à cette valeur, on obtient le seuil supérieur de la catégorie forte. Tous les pourcentages supérieurs à cette valeur se classent dans la catégorie très forte.

Symétriquement, en retranchant 0,1 % à la valeur du seuil inférieur de la catégorie moyenne, on obtient la valeur du seuil supérieur de la catégorie faible. En retranchant 5 % de cette valeur, on détermine le seuil inférieur de la catégorie faible. Tous les pourcentages inférieurs à cette valeur se classent dans la catégorie très faible.

La répartition des indices s'effectue d'une manière identique.

Pour différencier nettement les cinq catégories de classification sur les cartes, nous avons utilisé un système de gradation de cinq nuances allant du blanc au noir en passant par une gamme de hachures intermédiaires. Pour assouplir le passage brutal d'une catégorie dans une autre, nous avons inscrit les pourcentages et les indices dans un petit cercle dessiné au centre de chaque unité de recherche. Cette manière de procéder permet de préciser la valeur quantitative du phénomène représenté cartographiquement.

## § 2. LA MÉTHODE STATISTIQUE

Carrefour de disciplines multiples, la sociologie électorale utilise fréquemment la statistique. Une utilisation rationnelle de cette discipline nécessite une élaboration des données brutes avant leur interprétation. Pour respecter ce principe, nous avons imaginé une nouvelle méthode d'analyse des statistiques électorales, la méthode des indices, dont le principe consiste à substituer aux pourcentages bruts des indices calculés en fonction de ces pourcentages (1).

### A) Les indices d'orientation

Si les concepts de Gauche et de Droite recouvrent des jeux de force instables et complexes qui varient en fonction des critères choisis pour les définir, ils représentent une réalité que la sociologie électorale doit s'efforcer d'appréhender. Pour chaque consultation, les critères qui permettent de différencier la Gauche de la Droite doivent être précisés nettement. Ce n'est qu'après avoir déterminé objectivement les composantes de ces deux tendances fondamentales que l'on peut valablement mesurer leur rapport de force.

Les indices d'orientation, établis en multipliant par 100 les quotients obtenus en divisant les pourcentages de la Gauche par les pourcentages de

(1) Claude LELEU, Pour une nouvelle méthode d'analyse des statistiques électorales, R.F.S.P., juillet-septembre 1955, p. 609-615.

la Droite, expriment le rapport de force entre ces deux tendances. Ils mesurent d'une manière précise l'orientation.

Ces indices peuvent se calculer directement en divisant les suffrages de la Gauche par les suffrages de la Droite et en multipliant le résultat obtenu par 100. On peut également utiliser indifféremment les pourcentages calculés en fonction des inscrits ou les pourcentages obtenus en fonction des suffrages exprimés. Par souci de simplification, nous arrondissons tous les indices à l'unité.

Lorsque l'audience de la Gauche équilibre exactement celle de la Droite, l'indice d'orientation est égal à 100. Cet indice 100, qui exprime une orientation très incertaine, constitue l'indice de base. Des indices proches de 100 reflètent également une orientation incertaine puisqu'il suffit d'un très léger déplacement de suffrages pour que la tendance majoritaire devienne minoritaire, et inversement.

Nous avons distingué cinq catégories d'orientation : une orientation nettement à droite, une orientation à droite, une orientation incertaine, une orientation à gauche, et une orientation nettement à gauche, et déterminé les seuils en fonction du pourcentage de base 50 %, qui exprime une rigoureuse égalité entre la Gauche et la Droite, et en fonction d'une échelle de gradation égale à 6 % des suffrages exprimés, qui correspond sensiblement à 5 % des inscrits lorsque la participation est normale (80 %). En fonction de ces deux données, les seuils de la catégorie moyenne s'élèvent respectivement à  $50 \% - 3 \% = 47 \%$  et  $50 \% + 3 \% = 53 \%$ . Ces pourcentages convertis en indices donnent respectivement :  $\frac{100 \times 47}{53} = 89$  et  $\frac{100 \times 53}{47} = 113$ .

Le seuil inférieur de la catégorie forte a pour valeur  $53 \% + 1 \% = 54 \%$  et le supérieur  $54 \% + 6 \% = 60 \%$ . Lorsque l'audience de la Gauche est égale à 60 %, l'audience de la Droite est égale à  $100 \% - 60 \% = 40 \%$ , et l'indice d'orientation a pour valeur :  $\frac{100 \times 60}{40} = 150$ .

Symétriquement, le seuil supérieur de la catégorie faible a pour valeur :  $47 \% - 1 \% = 46 \%$  et le seuil inférieur  $46 \% - 6 \% = 40 \%$ . Dans ce cas, l'indice d'orientation a pour valeur :  $\frac{100 \times 40}{60} = 67$ .

Finalement, on obtient le tableau 1, qui précise les valeurs respectives des seuils des cinq catégories d'orientation.

TABLEAU 1

| <i>Indices</i>   | <i>Orientation</i> |
|------------------|--------------------|
| Inférieurs à 67  | Nettement à droite |
| 67-88            | A droite           |
| 89-113           | Incertaine         |
| 114-150          | A gauche           |
| Supérieurs à 150 | Nettement à gauche |

### B) *Les indices d'opposition*

Lors d'un référendum, les suffrages se répartissent entre la tendance favorable et la tendance hostile. Pour mesurer ce rapport de force, qui perturbe généralement le clivage gauche-droite, nous avons mis au point des indices d'opposition.

Les indices d'opposition, établis en ajoutant 100 aux différences obtenues en retranchant les pourcentages de la tendance hostile des pourcentages de la tendance favorable, mesurent d'une manière précise le rapport de force de ces deux tendances.

Des indices inférieurs à 100 expriment la prépondérance de la tendance favorable. Inversement, des indices supérieurs à 100 accusent la supériorité de la tendance hostile. Nous avons également réparti les indices d'opposition en cinq catégories de classification : une opposition très faible, une opposition faible, une opposition moyenne, une opposition forte, et une opposition très forte.

La répartition des indices s'effectue en fonction de l'indice de base, qui exprime la valeur moyenne de l'opposition.

### C) *Les indices d'évolution*

Les indices d'évolution, établis en ajoutant 100 aux différences obtenues en retranchant les pourcentages d'une consultation électorale des pourcentages d'une consultation antérieure, mesurent d'une manière précise l'évolution des diverses composantes du corps électoral.

Plus ces indices s'écartent de 100, plus l'évolution est accusée. Inversement, des indices qui se situent autour de 100 reflètent une stabilité plus ou moins grande. Nous avons réparti les indices d'évolution entre cinq catégories de classification : une catégorie très faible qui accuse une forte régression, une catégorie faible qui exprime une régression sensible, une catégorie moyenne qui reflète une certaine stabilité, une catégorie forte qui exprime une progression sensible, et une catégorie très forte qui accuse une importante progression. Cette distribution s'effectue en fonction de l'indice de base, qui exprime la valeur moyenne de l'évolution.

### D) *Les indices de diversité démographique*

Pour tenir compte du poids démographique spécifique de chaque unité de recherche dans l'ensemble des votes nous avons calculé des indices de diversité démographique ; ce calcul s'effectue en deux temps :

Dans un premier temps, nous déterminons la moyenne démographique théorique du phénomène considéré en divisant le nombre des électeurs inscrits de l'ensemble considéré par le nombre de ses composantes. Dans un second temps, nous calculons les indices à partir de cette moyenne théorique, qui suppose également réparti l'ensemble de la population entre chacune de ses composantes.

Établis en multipliant par 100 les quotients obtenus en divisant le nombre des électeurs inscrits de chaque composante de l'ensemble considéré

par la moyenne démographique théorique, les indices de disparité démographique mesurent d'une manière précise le poids démographique de chaque unité de recherche.

#### E) Les indices de disparité de représentation

La disparité plus ou moins sensible entre la force politique d'un parti, mesurée en fonction du nombre de ses députés, et sa puissance électorale, exprimée en fonction des suffrages exprimés, résulte de l'interférence de quatre facteurs : le système électoral utilisé, la stratégie déployée par les états-majors, la place occupée par ce parti sur l'échiquier politique, et les réactions du corps électoral. Pour mesurer avec précision cette disparité, nous avons élaboré des indices de disparité de représentation qui diffèrent de ceux mis au point par MM. Cotteret, Emeri et Lalumière : « Fondé sur les méthodes de M. Claude Leleu, cet indice est calculé en multipliant par 100 le pourcentage de sièges obtenu par un parti (S) et en le divisant par le pourcentage des suffrages exprimés (V) obtenu par ce même parti :

$$I = \frac{S \times 100}{V} \quad (1).$$

Notre manière de procéder est la suivante :

Les indices de disparité de représentation, établis en ajoutant 100 aux différences obtenues en retranchant les pourcentages des sièges attribués aux diverses formations politiques des pourcentages des suffrages exprimés recueillis par ces formations, mesurent d'une manière précise la disparité entre la représentation politique et l'audience électorale.

Des indices qui se situent autour de 100 expriment une équivalence plus ou moins étroite entre la représentation politique et l'audience électorale. Lorsque cette équivalence est très étroite, tout se passe comme si la répartition des sièges s'était effectuée à la représentation proportionnelle intégrale. Des indices supérieurs à 100 expriment une sur-représentation, et inférieurs à 100 une sous-représentation.

Disposant d'une méthode cartographique qui repose sur une distribution plus opérationnelle des pourcentages et des indices, et d'une nouvelle méthode statistique qui s'appuie sur une batterie d'indices, nous pouvons aborder en toute objectivité l'analyse de la géographie électorale des élections françaises de 1936 à 1969.

#### Note relative à l'établissement des statistiques électorales

Nous avons utilisé les statistiques officielles publiées par le *Journal officiel* et par le ministère de l'Intérieur. Nous avons refait la totalisation des suffrages par circonscriptions, par départements, par régions, et au plan national. Nous avons calculé les pourcentages en fonction des inscrits à partir de ces statistiques officielles. Nous revendiquons donc l'entière responsabilité de ces statistiques électorales et de ces pourcentages.

(1) Jean-Marie COTTERET, Claude EMERI, Pierre LALUMIÈRE, *Lois électorales et inégalité de représentation en France (1936-1960)*, C.F.N.S.P., n° 107, p. 239, Paris, 1960.

## CHAPITRE II

# LES ÉLECTIONS DU FRONT POPULAIRE (26 AVRIL ET 3 MAI 1936)

« Nous faisons le serment solennel de rester unis pour défendre les libertés démocratiques, pour donner du pain aux travailleurs, du travail à la jeunesse et, au monde, la grande paix humaine » (1).

### § 1. LA CONJONCTURE POLITIQUE

La dernière élection générale de la III<sup>e</sup> République, placée sous le signe du Front populaire, a été conditionnée par l'interférence de trois facteurs essentiels :

- les conséquences d'une grave crise économique qui a entraîné une diminution du niveau de vie de la majorité des Français ;
- le climat préfasciste qui a favorisé l'activité des ligues antiparlementaires ;
- le regroupement de la Gauche, réalisé grâce au revirement du Parti communiste.

Cette coalition rassemblait le Parti communiste, le Parti socialiste S.F.I.O., le Parti radical-socialiste, et la grande centrale syndicale C.G.T. qui venait de fusionner avec la C.G.T.U., et visait essentiellement à s'opposer à la montée du fascisme. Dans l'histoire de la vie politique française, les élections du Front populaire constituent une élection de lutte par excellence, où la Gauche regroupée dans le Front populaire, et la Droite rassemblée dans le Front national, se sont violemment affrontées.

### § 2. LE SYSTÈME ÉLECTORAL ET LES FORCES POLITIQUES

#### A) *Le système électoral*

En 1936, pour élire les députés, on utilisa le scrutin majoritaire uninominal d'arrondissement. Pour être élu, le candidat devait obtenir la majorité

(1) Georges DUPEUX, *Le Front populaire et les élections de 1936*, C.F.N.S.P., 99 : Serment du 14 juillet 1935, p. 171, Paris, A. Colin, 1959.

absolue des suffrages exprimés au premier tour, et la majorité relative seulement au second tour. Les 598 circonscriptions électorales de la métropole accusaient des disparités démographiques très importantes : 7 138 électeurs à Briançon contre 37 180 à Saint-Denis - Noisy-le-Sec.

### B) *Les forces en présence*

Pour simplifier la cartographie, nous avons regroupé les suffrages recueillis par les 4 700 candidats en quatre tendances :

1<sup>o</sup> La tendance communiste se compose des communistes internationalistes, les trotskystes, et des candidats investis par le P.C.F. ;

2<sup>o</sup> La tendance socialiste regroupe les « dissidents » du Parti communiste, et les candidats investis par le Parti socialiste S.F.I.O. ;

3<sup>o</sup> La tendance radicale rassemble les dissidents du Parti socialiste S.F.I.O., les petits groupements et les personnalités favorables au Front populaire, et tous les candidats investis par le Parti radical-socialiste, qu'ils soient favorables ou non au Front populaire ;

4<sup>o</sup> La tendance modérée regroupe toutes les candidatures hostiles au Front populaire. Ce regroupement, qui exclut toute distinction entre les diverses composantes de l'électorat modéré, se justifie par le fait que la Droite avait réalisé l'unité de candidature dans plus de la moitié des circonscriptions.

## § 3. LE PREMIER TOUR DE SCRUTIN. 26 AVRIL 1936

TABLEAU I

### Résultats des élections du 26 avril 1936

|                       | Nombres    | % des inscrits | % des suffr. exprimés | Indice d'évol. |
|-----------------------|------------|----------------|-----------------------|----------------|
| Inscrits .....        | 11 796 420 |                |                       | 102            |
| Suffrages exprimés .. | 9 688 509  | 82,1           |                       | 100            |
| Abstentions .....     | 1 860 527  | 15,8           |                       | 100            |
| Blancs et Nuls .....  | 247 384    | 2,1            |                       | 100            |
| P.C. ....             | 1 473 734  | 12,5           | 15,2                  | 106            |
| S.F.I.O. ....         | 2 017 186  | 17,1           | 20,8                  | 100            |
| Radicaux .....        | 1 960 605  | 16,6           | 20,1                  | 97             |
| Modérés .....         | 4 220 785  | 35,8           | 43,7                  | 98             |
| Divers .....          | 16 199     | 0,1            | 0,2                   |                |
| Gauche .....          | 4 667 283  | 39,6           | 48,2                  | 103            |
| Droite .....          | 5 005 027  | 42,4           | 51,6                  | 97             |

$$\text{Indice d'orientation : } \frac{100 \times 39,6}{42,4} = 93$$

Comparativement aux élections législatives de 1932, les élections du Front populaire se caractérisent par :

A) *Un très léger accroissement du corps électoral* (I. = 102). Cette augmentation de 2 % correspond à un accroissement de 263 000 électeurs sur un corps électoral de 11 500 000 citoyens.

B) *Une participation électorale exceptionnelle*. Si la diminution de l'abstentionnisme est faible (15,8 % contre 16,3 %) les élections du Front populaire détiennent le record de la participation sous la III<sup>e</sup> République.

C) *Une progression sensible du communisme* (I. = 106). En ralliant près de 1 500 000 électeurs, contre 800 000 en 1932, le Parti communiste, grand vainqueur de ces élections, est la seule formation politique en progression. Cette percée s'explique par le mécontentement profond des masses, principales victimes de la crise économique et de la déflation.

D) *Une stabilité du socialisme* (I. = 100). Malgré une scission qui avait affaibli la S.F.I.O., le socialisme maintient son audience électorale aux environs de 2 000 000 de suffrages, et devient la première force de la Gauche. Cette prépondérance résulte plus de la régression du radicalisme que de la force attractive du socialisme.

E) *Une légère régression du radicalisme* (I. = 97). Le radicalisme, en tête de la Gauche en 1932, rétrograde en seconde position en 1936 en perdant plus de 350 000 électeurs. Cette légère régression s'explique par la politique du Parti radical au cours de la législature 1932-1936 ; son adhésion tardive au Front populaire n'effaçait ni sa participation aux cabinets de concentration, ni sa politique financière orthodoxe, ni ses conceptions économiques libérales.

F) *Un léger recul des Modérés* (I. = 98). Avec plus de 4 200 000 voix, les Modérés enregistrent un léger effritement de leur audience électorale. Malgré l'impopularité et les conséquences néfastes de la politique de déflation poursuivie depuis 1934, l'électorat modéré est resté fidèle à sa tendance, par tempérament politique et par crainte du communisme.

G) *Un recul des formations centristes au profit des formations extrêmes*. Ce phénomène est particulièrement significatif pour le Centre-Gauche, représenté par le radicalisme, qui perd 350 000 suffrages au profit de l'Extrême-Gauche, animée par le communisme, qui en gagne 700 000. Symétriquement, le Centre-Droit, représenté par l'Alliance démocratique et les partis voisins, perd plus de 500 000 voix, alors que l'Extrême-Droite en gagne environ 700 000.

H) *Une orientation incertaine légèrement en faveur de la Droite* (I. = 93). Il est généralement admis que le Front populaire a remporté une victoire « décisive » le 26 avril 1936. Cette conviction résulte de l'intégration de l'ensemble du radicalisme dans la Gauche. Mais c'est oublier qu'une fraction de l'électorat radical s'est montrée hostile au Front populaire.

Pour évaluer l'ampleur de cette hostilité, nous avons comparé les statistiques électorales du scrutin de ballottage avec celles du premier tour dans

les 128 circonscriptions qui mettaient aux prises un candidat socialiste et un candidat modéré : 57 % de l'électorat radical a réagi à gauche, contre 43 % à droite. Ainsi, l'électorat radical favorable au Front populaire est inférieur à 60 %. L'extrapolation de la proportion 60/40 au plan national donne : 10 % de radicaux de gauche, et 6,6 % de radicaux de droite.

La Gauche, qui rassemble les communistes, les socialistes et les radicaux de gauche, recueille : 12,5 % + 17,1 % + 10 % = 39,6 % des inscrits, et la Droite qui regroupe les radicaux de droite et les Modérés : 6,6 % + 35,8 % = 42,4 %. Ce rapport de force donne pour indice d'orientation :  $\frac{100 \times 39,6}{42,4} = 97$ .

Le 26 avril 1936, le Front populaire, avec 4 700 000 suffrages, contre 5 000 000 au Front national, est légèrement minoritaire, et la France a une orientation incertaine légèrement favorable à la Droite.

#### § 4. LES ASSISES GÉOGRAPHIQUES DES FORMATIONS POLITIQUES

##### A) La carte du communisme (n° 3) (1)

(% minimal : 1 — moyenne nationale : 12,5 — % maximal : 35,4)

Cette carte exprime la réserve et l'hostilité du corps électoral.

Les bastions communistes se localisent dans trois régions bien distinctes :

1° La France du Nord, prolongée jusqu'au cœur du Bassin parisien, constitue, par la masse des suffrages recueillis, la première plate-forme du communisme en milieu industriel.

2° Les versants nord et ouest du Massif central, caractérisés par une grande pauvreté et un vif attachement à la laïcité, constituent la seconde zone de force du P.C. en milieu rural.

3° Dans l'est de la France méditerranéenne, où l'activité tertiaire est prédominante, le P.C. doit essentiellement son succès à une tradition de gauche.

Inversement, la carte du communisme révèle l'existence de plusieurs zones de faiblesse qui se caractérisent en général par leur grande fidélité à l'Eglise catholique et par leur activité agricole. Dans les milieux ruraux laïques, le P.C. s'est heurté à la résistance d'un électorat fidèle au Cartel des Gauches.

Les assises géographiques du communisme qui apparaissent très étroites et très diversifiées caractérisent un parti neuf.

(1) Les cartes sont groupées *infra*, pp. 209 à 344.

B) *La carte du socialisme (n° 4)*

(% minimal : 0,1 — moyenne nationale : 17,1 — % maximal : 39,8)

Cette carte présente un contraste entre ses zones de force et ses zones de faiblesse, et fait apparaître quatre régions favorables, dans l'ensemble très laïques :

- 1° La première dessine un arc de cercle du Pas-de-Calais à l'Aube.
- 2° Un bloc compact de neuf départements situés au centre de la France.
- 3° La région toulousaine et le Languedoc.
- 4° La moitié de la France méditerranéenne, et une partie du couloir rhodanien et du Dauphiné.

Dans le reste de la France, à l'exception de trois départements, le socialisme s'est heurté à l'hostilité ou à l'indifférence. Les zones de faiblesse, plus nombreuses et plus étendues dans la France du Nord que dans la France du Midi, correspondent le plus souvent aux secteurs de forte pratique religieuse ; la fidélité à l'Église catholique paraît être un obstacle au développement du socialisme.

Disposant d'assises géographiques beaucoup plus vastes et plus diversifiées que celles du P.C., le Parti socialiste S.F.I.O. apparaît essentiellement comme un parti laïque.

C) *La carte du radicalisme (n° 5)*

(% minimal : 0,8 — moyenne nationale : 16,6 — % maximal : 40,5)

Cette carte présente cinq zones de force :

1° Les bastions de la première, qui dessine un vaste arc de cercle autour de la France de l'Ouest, sont plus agricoles qu'industriels et plus laïques que catholiques.

2° La seconde, localisée dans la France de l'Est, se compose des départements où l'activité industrielle surclasse l'activité agricole, et où l'attachement à la laïcité est plus vif que la ferveur religieuse.

3° La zone de prédilection du radicalisme, la plus vaste, essentiellement laïque et rurale, s'étend sur toute la France du Sud-Ouest et sur une partie du Languedoc.

4° Un petit bloc compact de six départements, qui s'étendent sur une grande partie du Massif central, où l'activité agricole est prépondérante.

5° La cinquième zone recouvre la quasi-totalité de la France du Sud-Est, et déborde cette région au nord ; elle se caractérise par une activité agricole dominante, et par son attachement à la laïcité (Haute-Savoie exceptée).

Les assises géographiques du radicalisme constituent la caractéristique d'un vieux parti qui dispose de nombreuses personnalités, et qui recrute ses électeurs beaucoup plus dans les régions rurales et laïques que dans les secteurs industriels et catholiques.

D) *La carte des Modérés (n° 6)*

(% minimal : 10 — moyenne nationale : 35,8 — % maximal : 61,5)

Les assises géographiques des Modérés présentent un vif contraste entre la France du Nord et la France du Midi : au nord d'une ligne La Rochelle - Genève, les Modérés disposent de deux puissantes et vastes forteresses :

1° La quasi-totalité de la France de l'Ouest, agricole, et très attachée à l'Eglise catholique, où les Modérés rallient plus de la moitié du corps électoral, et dépassent 60 % des inscrits dans quatre départements.

2° La Lorraine, l'Alsace, et une partie de la Franche-Comté, où l'activité industrielle est prépondérante et la pratique religieuse forte.

Au sud de la Loire, les Modérés ne contrôlent que des secteurs peu étendus, isolés, montagneux, et ruraux le plus souvent.

Inversement, les zones de faiblesse se localisent dans les régions les plus laïques, qui correspondent dans leur grande majorité aux bastions socialistes ou radicaux.

Les Modérés obtiennent en général leurs meilleurs succès dans les départements où la ferveur religieuse est demeurée vivace, que l'activité dominante soit agricole ou industrielle.

E) *La carte de l'abstentionnisme (n° 7)*

(% minimal : 10,8 — moyenne nationale : 15,8 — % maximal : 44,8)

Cette carte présente une double caractéristique :

- une forte participation électorale dans les deux tiers des départements ;
- un vif contraste entre une France du Nord participante et une France du Sud plus abstentionniste.

L'abstentionnisme record enregistré en Corse (45 %) s'explique en grande partie par la proportion élevée d'électeurs corses résidant sur le continent.

La carte de l'abstentionnisme, qui met en relief l'ampleur et la diversité de la participation électorale, appelle trois remarques :

1° La participation ne dépasse jamais 90 % des inscrits ; c'est dire que le seuil maximal de « l'abstentionnisme structurel » se situe aux environs de 10 % au niveau départemental.

2° Les conditions géographiques, et en particulier le relief et l'habitat, n'ont pas été des facteurs déterminants de la participation.

3° Les zones de faible participation, qui se localisent aussi bien dans les bastions de la Gauche que dans ceux de la Droite, reflètent surtout un abstentionnisme politique qui exprime une impuissance à modifier une orientation nettement établie.

F) *La carte des indices d'orientation (n° 8)*

(indice minimal : 13 — indice moyen : 93 — indice maximal : 376)

Cette carte fait apparaître des régions géographiques bien distinctes et nettement orientées :

- la France de l'Ouest (I. = 40) et la France de l'Est (I. = 52) sont nettement orientées à droite ;
- la France du Centre-Sud (I. = 70) est orientée à droite ;
- la France du Sud-Ouest (I. = 111) et la France du Nord (I. = 112) ont une orientation incertaine légèrement en faveur de la Gauche ;
- la France du Centre-Nord (I. = 115) et la France du Sud-Est (I. = 115) sont légèrement orientées à gauche ;
- la France méditerranéenne (I. = 157) et surtout la France du Centre (I. = 184) sont nettement orientées à gauche.

Dans l'ensemble, l'intensité de l'orientation à droite est liée à la fidélité à l'Eglise catholique, et l'intensité de l'orientation à gauche varie en fonction de l'attachement à la laïcité.

G) *La carte des indices de diversité démographique (n° 9)*

(I. minimal : 20 — I. moyen : 100 — I. maximal : 525)

Pour faire apparaître le poids démographique spécifique de chaque département, nous avons dressé une carte des indices de diversité démographique suffisamment expressive et ne nécessitant pas de commentaire. Les indices s'échelonnent entre 20 dans le territoire de Belfort et 525 à Paris ; autrement dit, la capitale représente plus de cinq départements, alors que le territoire de Belfort n'en représente qu'un cinquième.

## § 5. LE SCRUTIN DE BALLOTAGE DU 3 MAI 1936

A) *Les accords de désistement*

Si, statistiquement, le premier tour de scrutin favorisait la Droite, l'opinion publique n'en avait pas conscience. Elle était surtout sensibilisée par la poussée de l'Extrême-Gauche. Afin de transformer cette poussée en victoire, les leaders du Rassemblement populaire signèrent conjointement un appel en faveur de la « discipline républicaine ». Pour faire échec à cette alliance électorale, les adversaires du Front populaire incitaient l'électorat radical à rallier le Front national.

Dans 366 circonscriptions, sur 424 en ballottage, la discipline républicaine a été observée par les candidats de la Gauche, mais l'électorat de cette tendance a réagi en fonction de l'étiquette du candidat unique de la Gauche.

B) *Les réactions des électeurs radicaux*

Le Front populaire a effrayé une fraction de l'électorat radical. L'ampleur de cette répugnance est fonction de la tendance du candidat de la Gauche : elle est de l'ordre de 60 % pour un communiste, de 40 % pour un socialiste, et seulement de 5 % pour un radical. Mais, malgré la défection plus ou moins sensible d'une fraction du radicalisme, la Gauche bénéficie de l'avantage que lui assure la discipline républicaine, et remporte la victoire au scrutin de ballottage (1).

## § 6. LA RÉPARTITION DES SIÈGES

Le tableau 2 donne la répartition des sièges par formation politique, précise la disparité entre la représentation électorale et la représentation parlementaire, et mesure l'évolution de la répartition des sièges.

TABLEAU 2

## Indices de disparité de représentation

|               | 1 <sup>er</sup> tour |      | 2 <sup>e</sup> tour |      | Indices | R.P. |
|---------------|----------------------|------|---------------------|------|---------|------|
|               | Suffrages            | %    | Sièges              | %    |         |      |
| P.C. ....     | 1 473 734            | 15,2 | 72                  | 12,0 | 97      | 91   |
| S.F.I.O. .... | 2 017 186            | 20,8 | 153                 | 25,6 | 105     | 124  |
| Radicaux ...  | 1 960 605            | 20,1 | 145                 | 24,3 | 104     | 121  |
| Modérés ....  | 4 220 785            | 43,7 | 228                 | 38,1 | 94      | 261  |
| Divers .....  | 16 199               | 0,2  |                     | 0,1  |         | 1    |
| Suffr. expr.  | 9 688 509            |      | 598                 |      |         | 598  |

## Evolution des sièges (1932-1936)

|              | 1932 | %    | 1936 | %    | Gain<br>ou perte | Indices<br>d'évolution |
|--------------|------|------|------|------|------------------|------------------------|
| P.C. ....    | 11   | 1,9  | 72   | 12,0 | + 61             | 110                    |
| S.F.I.O. ... | 131  | 22,0 | 153  | 25,6 | + 22             | 104                    |
| Radicaux .   | 194  | 32,7 | 145  | 24,3 | - 49             | 92                     |
| Modérés .    | 258  | 43,4 | 228  | 38,1 | - 30             | 95                     |
| Total ..     | 594  |      | 598  |      | + 4              |                        |

(1) Pour l'analyse détaillée des différents types de compétition électorale, cf. Claude LELEU, *Géographie des élections françaises de 1936 à 1956*, thèse, Grenoble, 1968, p. 84-85.

Ce tableau présente les caractéristiques suivantes :

— Le Parti communiste, avec 72 députés, est le grand vainqueur des élections de 1936 ; il réalise une progression spectaculaire de 61 sièges en bénéficiant du courant attractif suscité par l'unité de la Gauche. Mais l'indice de disparité de représentation ( $I. = 97$ ) montre que le P.C. est légèrement sous-représenté : avec un système électoral de Représentation proportionnelle intégrale, il aurait obtenu 91 sièges.

— Le Parti socialiste S.F.I.O., avec 153 députés et un gain de 22 sièges, devient la première force politique de la Gauche. Avec un indice de disparité de représentation égal à 105, le socialisme est le principal bénéficiaire de la discipline républicaine.

— Le Parti radical-socialiste, sur-représenté ( $I. = 104$ ) grâce à sa position charnière entre la Gauche et la Droite, perd 49 sièges. Ce recul aurait été plus accusé encore à la R.P.

— Les Modérés sont les vaincus du scrutin de ballottage. Ils accusent la plus faible sous-représentation ( $I. = 94$ ) qui résulte de l'application de la discipline républicaine largement suivie par l'électorat de gauche. A la R.P. intégrale, ils auraient obtenu 261 sièges.

Finalement, c'est la Gauche marxiste qui a bénéficié du recul du radicalisme et de la Droite ; elle a gagné 83 sièges par rapport aux élections de 1932.

Les élections législatives de 1936, entrées dans l'histoire de la vie politique française sous la dénomination des « Elections du Front populaire », permettent de dresser le tableau de l'opinion publique française à la fin de la III<sup>e</sup> République, et d'analyser les assises géographiques des principales formations politiques qui se disputaient les suffrages d'un corps électoral exclusivement masculin.

### CHAPITRE III

## LE RÉFÉRENDUM DU 21 OCTOBRE 1945

« L'orthodoxie de la Gauche préfère l'Assemblée au peuple lui-même, et c'est de Gaulle qui fait figure d'hétérodoxe en parlant de référendum, mot qui instinctivement déplaît aux partisans du régime d'Assemblée. »

A. SIEGFRIED (1).

#### § 1. L'ÉLABORATION DE LA DÉCISION

Le 24 août 1944, le général de Gaulle, constituait le gouvernement provisoire de la République française. Mais ce gouvernement ne se rattachait pas à l'ordre constitutionnel préexistant par un lien de droit. Depuis l'occupation du territoire, en effet, l'application de la « Constitution de 1875 » avait été suspendue.

Convaincu de la caducité de cette Constitution, le Comité français de Libération nationale avait pris le 21 avril 1944 une ordonnance dont l'article premier disposait : « Le peuple français décidera souverainement de ses futures institutions. A cet effet, une Assemblée constituante sera convoquée dès que les circonstances permettront de procéder à des élections régulières » (2).

Respectueux des engagements souscrits, le Président du gouvernement provisoire décidait de revenir à l'ordre légal par la convocation d'une représentation populaire chargée d'élaborer une nouvelle Constitution. Mais, fort de son prestige et de son autorité, le général de Gaulle, décidé à s'opposer à l'omnipotence de la future Assemblée constituante, utilisait la procédure inédite du référendum pour faire trancher par la nation le point de savoir s'il suffisait de remettre en place les organismes prévus par la Constitution de 1875, ou s'il y avait lieu d'élire une Assemblée constituante souveraine ou non.

(1) André SIEGFRIED, *De la III<sup>e</sup> à la IV<sup>e</sup> République*, Paris, 1956, p. 130.

(2) *Journal officiel de la République française*, 22 avril 1944, n° 4.

## § 2. LA NATURE DE LA CONSULTATION

Le 21 octobre 1945, le pays était appelé à se prononcer directement sur son régime politique en répondant à deux questions :

1° « Voulez-vous que l'Assemblée élue ce jour soit constituante ? » En cas de réponse négative, l'Assemblée élue le 21 octobre 1945 aurait constitué la Chambre des Députés prévue par les lois constitutionnelles de 1875. En cas de réponse positive, la Constitution de 1875 était définitivement écartée, et l'Assemblée élue recevait la mission d'élaborer une nouvelle constitution.

2° « Si le corps électoral a répondu OUI à la première question, approuvez-vous que les Pouvoirs publics soient — jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle Constitution — organisés conformément aux dispositions du projet de loi dont le texte figure au verso de ce bulletin ? » Une réponse négative aurait fait de la Constituante une Assemblée souveraine libre de soumettre ou non à un référendum le texte constitutionnel adopté par elle. Elle aurait fixé à son gré l'organisation des Pouvoirs publics pendant la période nécessaire à l'élaboration de la Constitution. Une réponse positive, au contraire, venait limiter l'étendue et la durée des pouvoirs de l'Assemblée constituante par les dispositions restrictives du projet de loi.

Ce projet de loi fit l'objet de vives controverses. La consultation, qui comportait deux questions, offrait en fait un triple choix au corps électoral. Il s'agissait moins d'un référendum, qui soumet à l'approbation du corps électoral un texte à accepter ou à rejeter en bloc, que d'une option, procédé plus souple et surtout plus démocratique. Mais, par suite de la prise de position du général de Gaulle, le référendum prit l'allure d'un plébiscite.

## § 3. LES POSITIONS DES DIVERSES FORCES POLITIQUES

a) Le général de Gaulle : OUI-OUI. — OUI pour une République nouvelle, et OUI pour limiter les pouvoirs de l'Assemblée constituante.

Première « force politique » au lendemain de la Libération, le général de Gaulle avait invité à plusieurs reprises les Français à se prononcer en faveur d'une double réponse positive : « Je souhaite de toute mon âme que vous répondiez OUI à la première question et OUI à la seconde » (1).

b) Le M.R.P. : OUI-OUI. — OUI pour une démocratie renouée, et OUI pour une démocratie organisée (2).

c) Le Parti socialiste S.F.I.O. : OUI-OUI. — OUI pour de nouvelles institutions, et OUI pour allier la stabilité gouvernementale à la souveraineté populaire (3).

(1) Général de GAULLE, allocution radiodiffusée du 17 octobre 1945.

(2) Conseil national tenu à Paris les 25 et 26 août 1945, Journal *L'aube*, 27 août 1945.

(3) Léon BLUM, Journal *Le Populaire*, 25 août 1945.

d) La jeune république et l'U.D.S.R. recommandaient également une double réponse positive.

e) Les Modérés : OUI-OUI. — OUI pour ne pas avoir l'air de s'opposer au général de Gaulle, et OUI contre l'omnipotence d'une assemblée dominée par l'Extrême-Gauche.

f) Le P.C. : OUI-NON. — OUI pour une assemblée constituante, et NON contre toute limitation des pouvoirs de cette Assemblée constituante.

g) Les Radicaux : NON-NON. — NON contre la procédure du référendum et contre l'abolition de la Constitution de 1875, et NON contre la réglementation des pouvoirs de l'Assemblée.

h) Les deux grandes centrales syndicales invitaient également les salariés à voter en fonction de leurs décisions. Si la C.G.T. préconisait de répondre OUI-NON, la C.F.T.C. recommandait le OUI-OUI.

#### § 4. LES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM

Le tableau 1 donne les résultats du référendum pour l'ensemble de la France :

TABLEAU 1

##### 1<sup>re</sup> question

|                         | Nombres    | % des inscrits | % des suffr. exprimés |
|-------------------------|------------|----------------|-----------------------|
| Inscrits.....           | 24 626 383 |                |                       |
| Suffrages exprimés..... | 18 628 540 | 75,6           |                       |
| Abstentions.....        | 4 968 983  | 20,2           |                       |
| Blancs et Nuls.....     | 1 028 860  | 4,2            |                       |
| Oui.....                | 17 957 868 | 72,9           | 96,4                  |
| Non.....                | 670 672    | 2,7            | 3,6                   |

Indice d'opposition = 4

##### 2<sup>e</sup> question

|                         | Nombres    | % des inscrits | % des suffr. exprimés |
|-------------------------|------------|----------------|-----------------------|
| Inscrits.....           | 24 626 383 |                |                       |
| Suffrages exprimés..... | 18 589 394 | 75,5           |                       |
| Abstentions.....        | 4 968 983  | 20,2           |                       |
| Blancs et Nuls.....     | 1 068 006  | 4,3            |                       |
| Oui.....                | 12 317 882 | 50,0           | 66,3                  |
| Non.....                | 6 271 512  | 25,5           | 33,7                  |

Indice d'opposition =  $\frac{25,5 \times 100}{50,0} = 51$

A la première question, par 18 000 000 de OUI contre 700 000 NON et 5 000 000 d'abstentions, le corps électoral s'est prononcé à la quasi-unanimité pour une République nouvelle, liquidant ainsi définitivement la Constitution de 1875.

A la deuxième question, par 12 000 000 de OUI contre 6 000 000 de NON et 5 000 000 d'abstentions, le peuple français a manifesté, à la majorité des deux tiers, sa volonté de limiter les pouvoirs de l'Assemblée constituante.

### *Les caractéristiques générales*

Les résultats du référendum du 21 octobre 1945 présentent quatre caractéristiques essentielles :

1° *La victoire du général de Gaulle.* — Le chef du gouvernement, qui avait pris nettement position à plusieurs reprises en faveur d'une double réponse positive, triomphait dans son double désir d'établir une légalité nouvelle et de limiter les prérogatives de l'Assemblée constituante. En adoptant le système d'une Assemblée constituante à pouvoirs limités, le peuple français a exprimé sa confiance envers le général de Gaulle, et manifesté son désir de le voir rester à la tête de l'Etat.

2° *L'échec relatif du Parti communiste.* — Ayant « personnalisé » la seconde question du référendum, le P.C., battu, s'inclinait en acceptant l'investiture du général de Gaulle. Mais cet échec était relatif, puisque le Parti communiste réussissait à rallier à ses conceptions constitutionnelles plus d'un électeur sur cinq, dont plus de 500 000 socialistes.

3° *Le désastre du Parti radical.* — Le Parti radical-socialiste était le seul à préconiser une réponse négative à la première question. Cette position, qui impliquait le retour aux institutions de la III<sup>e</sup> République, paraissait tellement réactionnaire dans l'atmosphère « révolutionnaire » de la Libération, qu'elle a été désavouée non seulement par la quasi-totalité des électeurs, mais aussi par la majorité du collège électoral radical.

4° *Une participation électorale moyenne, mais nettement inférieure à celle de 1936.* — La régression de la participation s'explique par l'interférence de trois facteurs :

a) Les élections de 1936 ont été par excellence des « élections de lutte », toujours caractérisées par une participation électorale intensive ;

b) En 1945, bien des électeurs inscrits sur les listes électorales, comme les prisonniers ou les rapatriés, étaient dans l'impossibilité de participer au scrutin ;

c) En 1936, le corps électoral était exclusivement masculin. La comparaison du comportement électoral masculin et féminin montre que les électrices sont les principales responsables de la diminution de la participation (1).

(1) Claude LELEU, *Le comportement électoral des électrices à Vienne*, thèse de doctorat d'Etat.

§ 5. GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE DU RÉFÉRENDUM  
PREMIÈRE QUESTION

A) *Les assises géographiques de la réponse positive*  
*Carte des « OUI » : première question (n° 10)*

(% minimal : 58 — moyenne nationale : 72,9 — % maximal : 83,4)

Cette carte souligne le triomphe de la réponse positive. Les pourcentages maxima se localisent dans leur quasi-totalité au nord d'une ligne Le Havre - Genève :

- dans la France du Nord ;
- dans le cœur de la région parisienne ;
- dans la France de l'Est.

Dans la France du Sud, seuls deux départements figurent parmi les bastions de la réponse positive.

Inversement, les pourcentages minima se localisent dans la France du Sud-Ouest. Dans le reste de la France, cinq départements seulement accusent des pourcentages nettement inférieurs à la moyenne nationale.

La comparaison de la carte de la réponse positive avec les cartes de l'abstentionnisme (n° 11), du socialisme (n° 18), du radicalisme (n° 19), et de la structure de la population, montre que :

1° Les succès massifs de la réponse positive s'expliquent essentiellement par l'ampleur de la participation électorale. La valeur du coefficient de corrélation linéaire (0,93) confirme l'étroite liaison entre ces deux phénomènes.

2° Dans les bastions socialistes de la France du Sud-Ouest, une fraction marginale de l'électorat socialiste s'est montrée rebelle à suivre les directives données par les instances nationales.

3° Si faible que soit la force d'opposition du Parti radical, elle a néanmoins contribué à affaiblir le succès de la réponse positive.

4° Les OUI l'emportent nettement dans les départements industriels de la France du Nord-Est, alors qu'ils marquent le pas dans les départements ruraux de la France du Sud-Ouest.

5° Les collèges électoraux des formations politiques ont suivi avec une grande fidélité la consigne positive préconisée par les états-majors ; les dissidences n'ont été que d'ordre marginal.

B) *Les assises géographiques de la réponse négative*  
*Carte des « NON » : première question (n° 12)*

(% minimal : 0,7 — moyenne nationale : 2,7 — % maximal : 11,4)

Cette carte accuse le désastre subi par les partisans du retour aux institutions de la III<sup>e</sup> République, et se caractérise par un contraste entre la France du Nord et la France du Sud. Au nord de la ligne La Rochelle -

Genève, la grande majorité des départements se comporte comme l'ensemble de la France, alors qu'au sud de cette ligne, et malgré une participation électorale plus faible, la quasi-totalité des départements recueille des pourcentages supérieurs à la moyenne nationale.

Dans l'ensemble, la réponse négative enregistre ses meilleurs pourcentages dans les départements laïques et ruraux où le radicalisme traditionnel conserve une emprise relative sur son électorat.

La carte des indices d'opposition (n° 13) confirme cette analyse.

(I. minimal : 1 — I. moyen : 4 — I. maximal : 19)

#### § 6. GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE DU RÉFÉRENDUM DEUXIÈME QUESTION

##### A) *Les assises géographiques de la réponse positive* *Carte des « OUI » : deuxième question (n° 14)*

(% minimal : 29,4 — moyenne nationale : 50 — % maximal : 63,4)

Les pourcentages positifs nettement supérieurs à la moyenne se concentrent dans la France de l'Ouest et la France de l'Est. Dans le reste du pays, les départements qui se sont prononcés le plus nettement en faveur de la réponse positive apparaissent isolés sur la carte.

Inversement, les électeurs de la France du Centre, de la France du Sud-Est, du cœur de la France du Sud-Ouest, de l'Aisne et de la Corse, se sont montrés plus réfractaires à la réponse positive.

Les pourcentages minima se localisent dans les départements où l'abstentionnisme est élevé. La faiblesse de la participation électorale a donc limité les succès des OUI.

Dans l'ensemble, le succès de la réponse positive est fonction de l'orientation à droite et de l'attachement à l'Eglise catholique. Les anomalies qui perturbent cette corrélation résultent de la consigne positive préconisée par les dirigeants du Parti socialiste S.F.I.O. Cette prise de position a suscité une certaine dissidence de l'électorat socialiste, particulièrement au sud de la Loire.

##### B) *Les assises géographiques de la réponse négative* *Carte des « NON » : deuxième question (n° 15)*

(% minimal : 6,8 — moyenne nationale : 25,5 — % maximal : 37,9)

La carte de la réponse négative se caractérise par un contraste assez net : dans la France du Nord prolongée jusqu'au cœur du Bassin parisien, dans la France du Centre, dans la France du Sud-Est, la France méditerranéenne et le centre de la France du Sud-Ouest, la réponse négative obtient des pourcentages supérieurs à la moyenne nationale. Par contre, dans toute la France de l'Ouest — à l'exception des Côtes-du-Nord —, dans la majorité

de la France de l'Est, et sur la bordure atlantique de la France du Sud-Ouest, c'est l'inverse qui se produit.

La comparaison de la carte de la réponse négative avec celle des assises du communisme montre que la force d'entraînement du P.C. en faveur des NON a été déterminante.

Le Parti radical-socialiste invitait lui aussi ses électeurs à voter NON. Dans quelle mesure a-t-il été entendu ? Sur 17 départements qui se classent dans les zones de force de la réponse négative, 11 constituent les bastions du radicalisme.

La carte des indices d'opposition (n° 16) est particulièrement significative.

(I. minimal : 11 — I. moyen : 51 — I. maximal : 112)

La réponse négative, partout minoritaire, ne l'emporte que dans le seul département du Gers (I. = 112) où une fraction appréciable de l'électorat socialiste a voté NON, comme dans l'ensemble des bastions socialistes de la France du Sud-Ouest.

L'opposition à la seconde réponse positive a obtenu ses meilleurs succès dans les départements qui cumulaient les trois caractéristiques suivantes : orientation à gauche, activité rurale, attachement à la laïcité.

Le référendum du 21 octobre 1945 a mis en évidence les points suivants :

- la France a unanimement voté pour une République nouvelle en se prononçant massivement pour une Assemblée constituante, mais s'est divisée sur les pouvoirs à attribuer à cette Assemblée dans la proportion de deux tiers/un tiers ;
- le référendum a révélé un comportement référendaire qui se différencie du comportement politique traditionnel. Les électeurs suivent avec plus ou moins de fidélité les consignes préconisées par les formations politiques.

## CHAPITRE IV

### LES ÉLECTIONS DU 21 OCTOBRE 1945

« Le destin de la Constituante va dépendre moins de sa nature juridique que de sa composition politique. » J. FAUVET (1).

#### § 1. LA CONJONCTURE POLITIQUE

Le 21 octobre 1945, les Français étaient appelés aux urnes pour se prononcer par voie de référendum sur un problème constitutionnel, et pour élire leurs représentants. La simultanéité de cette double consultation, et surtout son enjeu, expliquent l'acharnement de la campagne électorale. Les élections générales du 21 octobre 1945 allaient déterminer l'avenir politique de la France. Réalisée dans un climat d'enthousiasme et de rénovation, cette consultation innovait deux réformes essentielles.

##### A) *La participation des femmes à la vie politique*

Obstinément refusé par le Sénat sous la III<sup>e</sup> République, l'octroi du droit de vote aux femmes fut décidé par le Comité français de Libération nationale (2).

##### B) *L'adoption de la représentation proportionnelle*

Avec l'ordonnance du 17 août 1945, la représentation proportionnelle faisait son entrée dans nos institutions politiques. Elle inaugurait un scrutin de liste départemental à un tour avec liste bloquée, sans vote préférentiel ni panachage, et avec répartition des restes à l'échelon départemental selon la méthode de la plus forte moyenne.

(1) Jacques FAUVET, *La IV<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1959, p. 53.

(2) Ordonnance du 21 avril 1944, prise à Alger.

## § 2. LES FORCES POLITIQUES EN PRÉSENCE

Au lendemain de la Libération, deux nouvelles formations politiques réussirent à émerger : le Mouvement républicain populaire (M.R.P.) et l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (U.D.S.R.).

A) *La répartition des suffrages de l'U.D.S.R.*

Nous avons ventilé les suffrages de l'U.D.S.R. en fonction des résultats des élections du 2 juin 1946. Cette manière de procéder, qui est plus souple que l'intégration arbitraire dans une seule tendance, vise avant tout à mieux cerner la réalité électorale.

B) *Le regroupement des suffrages*

1<sup>o</sup> La tendance communiste regroupe les listes présentées par le Parti communiste, les listes trotskystes, le tiers de la liste communiste-socialiste de la Mayenne, et le tiers de la liste communiste-radical du territoire de Belfort.

2<sup>o</sup> La tendance socialiste se compose des listes de Résistance républicaine de la Charente, de la Drôme, de l'Isère et du Rhône, des listes présentées par le Parti socialiste S.F.I.O., et des listes U.D.S.R. en totalité ou en partie.

3<sup>o</sup> La tendance radicale comprend les listes de l'U.D.S.R. en totalité ou en partie, les listes dissidentes du Parti socialiste des Bouches-du-Rhône, de la Dordogne et de la Vienne, la liste U.S.R. de l'Indre, la liste de la Gauche indépendante de la Meurthe-et-Moselle, la liste de Résistance du Bas-Rhin, les deux tiers de la liste de Résistance de la Moselle, la moitié de la liste Jeune République de la Savoie, les listes présentées par le Parti radical socialiste, les listes Républicaines de l'Eure et de la Haute-Garonne, et les deux tiers de la liste de Concentration de la Manche.

4<sup>o</sup> La tendance M.R.P., beaucoup plus homogène que la précédente, regroupe les listes présentées par le M.R.P., les trois quarts de la liste d'Entente républicaine démocratique de la Moselle, la moitié des suffrages de la liste Jeune République de Savoie, les deux tiers de la liste d'Action républicaine et sociale des Basses-Pyrénées, la moitié de la liste U.D.S.R. de la Creuse, et le tiers de celle de l'Hérault.

5<sup>o</sup> La tendance modérée ou indépendante rassemble les suffrages des listes qui correspondent à une douzaine d'étiquettes, le quart de la liste U.D.S.R. des Côtes-du-Nord, et le tiers de celle de la Moselle. Malgré cette diversité, cette tendance est assez homogène, car elle représente la Droite libérale et conservatrice.

## § 3. LES RÉSULTATS DU SCRUTIN

*La répartition des suffrages*

TABEAU 1  
Elections du 21 octobre 1945

|                       | Nombres    | % des<br>inscrits | % des suffr.<br>exprimés | Indice<br>d'évol. |
|-----------------------|------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| Inscrits .....        | 24 626 383 |                   |                          | 209               |
| Suffrages exprimés .. | 19 170 825 | 77,8              |                          | 96                |
| Abstentions .....     | 4 968 983  | 20,2              |                          | 104               |
| Blancs et Nuls .....  | 486 575    | 2,0               |                          | 100               |
| P.C. ....             | 5 011 005  | 20,3              | 26,1                     | 108               |
| S.F.I.O. ....         | 4 711 552  | 19,1              | 24,6                     | 102               |
| Radicaux .....        | 1 725 220  | 7,3               | 9,3                      | 91                |
| M.R.P. ....           | 4 937 478  | 19,9              | 25,6                     |                   |
| Indépendants .....    | 2 785 570  | 11,2              | 14,4                     | 75                |
| Gauche .....          | 9 711 345  | 39,4              | 50,7                     | 100               |
| Droite .....          | 9 459 480  | 38,4              | 49,3                     | 96                |

$$\text{Indice d'orientation : } \frac{39,4 \times 100}{38,4} = 103$$

Le tableau 1 fait apparaître les caractéristiques suivantes :

1° *Une participation électorale moyenne, mais inférieure à celle de 1936 (I. = 96).* — Avec un corps électoral considérablement élargi (I. = 209), rajeuni par l'intégration de neuf jeunes classes, et surtout féminisé par la prépondérance numérique des électrices, l'abstentionnisme est supérieur à celui enregistré lors des élections du Front populaire.

2° *Une progression sensible du Parti communiste (I. = 108).* — Avec plus de cinq millions d'électeurs, le P.C. devient la première force politique du pays. Plusieurs mobiles rendent compte de cet essor :

- l'échec de la politique du Front populaire, imputable au Parti socialiste S.F.I.O., a détourné du socialisme une fraction de l'électorat de l'Extrême-Gauche, et notamment les électeurs des jeunes classes ;
- victime de la répression exercée par le gouvernement de Vichy, et auréolé par son action dans la clandestinité, le P.C. a bénéficié du prestige de la Résistance ;
- le programme du Parti communiste, qui s'inspirait de la charte du C.N.R., s'éloignait du marxisme orthodoxe ;
- le fait de participer pour la première fois aux responsabilités gouvernementales aux côtés du général de Gaulle conférait au P.C. un caractère de parti « national ».

Enfin, une puissante organisation, une technique de propagande efficace, une presse importante, et des militants nombreux et dévoués ont contribué également à l'important développement du P.C. entre 1936 et 1945.

3° *Une très légère progression du socialisme (I. = 102)*. — Le socialisme au sens large progresse, et, en ralliant 4 700 000 suffrages, équilibre sensiblement le communisme.

— Ce succès s'explique en premier lieu par l'attitude patriote du parti socialiste pendant la guerre.

— Plus importante encore a été la conviction que le socialisme portait en lui la grande espérance de changement auquel aspirait le peuple français au lendemain de la Libération.

— Le soutien donné au général de Gaulle a contribué à rallier une fraction de la clientèle libérale, soucieuse de trouver dans le socialisme une ligne de repli efficace contre le communisme triomphant.

4° *Un effacement du radicalisme (I. = 91)*. — La progression des partis de gauche, accompagnée d'une percée du M.R.P., a contribué à réduire sensiblement l'audience électorale du radicalisme, victime de la rancune de l'opinion publique qui attribuait au parti de M. Daladier la responsabilité de la défaite de 1940. Les candidats radicaux ont pâti du nouveau système électoral qui transformait le scrutin de personnalités en un scrutin d'idées, et de l'imprécision du programme radical, qui prenait une coloration réactionnaire dans cette période révolutionnaire de la Libération.

Le Parti radical a encore aggravé son handicap en préconisant une réponse négative à la seconde question du référendum qui avait pris l'allure d'un plébiscite pour ou contre le général de Gaulle.

Enfin, en l'absence de presse spécifiquement radicale, les radicaux n'ont pu lutter à armes égales contre les grands partis qui avaient monopolisé la presse.

5° *Un effondrement des Indépendants (I. = 75)*. — Si la raison majeure de cette régression réside dans l'apparition du M.R.P. sur l'échiquier politique d'autres facteurs ont également joué :

- le déclin de la bourgeoisie et l'hostilité à tout ce qui rappelait la III<sup>e</sup> République ;
- l'admiration montrée par la majorité des leaders modérés envers le gouvernement de Vichy ;
- le nouveau système électoral, qui pénalisait les Indépendants comme il désavantageait les radicaux. Mais ce handicap a été encore aggravé par le comportement de l'électorat modéré qui, par souci d'efficacité, a préféré voter M.R.P. pour manifester sa résistance à la poussée marxiste.

6° *Une percée spectaculaire du M.R.P.* — Nouveau venu dans l'arène politique, le M.R.P., en recueillant près de cinq millions de suffrages, devient la seconde force politique du pays.

L'extension du droit de vote aux femmes, et l'appui de l'Église catholique ont largement contribué à ce succès, qui s'explique également par le fait qu'au lendemain de la Libération il apparaissait comme le parti

du général de Gaulle et bénéficiait de la « mystique de la Résistance ».

Enfin, jeune formation politique, le M.R.P. espérait répondre aux aspirations de renouveau du pays en apportant « l'espérance d'une libération bien meilleure que celle que le communisme pouvait offrir » (1). Mais la clientèle électorale que le M.R.P. allait rallier était plus soucieuse d'opportunisme et d'efficacité que de doctrine sociale, et désireuse avant tout de faire barrage au Parti communiste.

#### § 4. LA GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE DES ÉLECTIONS DE 1945

##### A) *La carte du communisme (n° 17)*

(% minimal : 4 — moyenne nationale : 20,3 — % maximal : 36,5)

Le P.C. renforce et étend son implantation dans les trois zones de force qu'il détenait en 1936 :

1° La zone de force de la France du Nord s'étend aussi sur la Champagne et sur l'Île-de-France, et se caractérise essentiellement par une activité industrielle prépondérante, et par l'étendue des exploitations agricoles.

2° Dans le secteur d'économie sous-développée qui recouvre les deux tiers de la France du Centre, le P.C. rallie un électorat rural, laïque et pauvre qui proteste contre la stagnation.

3° « Le balcon rouge » recouvre toute la France méditerranéenne et s'étend de Perpignan à Nice. Dans ce secteur très diversifié, le P.C. doit son succès à une tradition de gauche.

Dans le reste de la France, cinq départements obtiennent des pourcentages supérieurs à la moyenne nationale.

Les régions les plus réfractaires au communisme se caractérisent par une orientation nettement à droite et par une forte pratique religieuse.

##### B) *L'évolution du communisme (I. = 108)*

Le communisme améliore son audience électorale de 8 %, mais cette progression est moins forte dans ses bastions que dans ses zones de faiblesse ; elle correspond soit à un recul socialiste, soit à une régression radicale, soit à l'absence de liste socialiste et radicale.

Inversement, le P.C. ne régresse faiblement qu'en Alsace, où l'autonomisme a perdu tout ressort au lendemain de la Libération, et dans le Lot-et-Garonne, où la liste communiste n'était plus conduite par Jean Renaud.

En consolidant et en développant son implantation aux dépens de la

(1) Abbé PIERRE, lettre de démission adressée au Comité directeur du M.R.P.

Gauche, et en pénétrant dans des milieux qui lui étaient réfractaires, le communisme dispose d'assises géographiques puissantes, moins dispersées et plus équilibrées.

C) *La carte du socialisme (n° 18)*

(% minimal : 4,6 — moyenne nationale : 19,1 — % maximal : 36,7)

Comparativement à 1936, les zones de force du socialisme se dispersent en plusieurs petits bastions de structure assez diversifiée qui présentent un trait commun : leur caractère laïque, alors que les zones les plus réfractaires sont attachées à l'Église catholique.

1° Dans la France du Nord, le socialisme s'efface au profit du communisme, mais se consolide aux dépens du radicalisme.

2° Le puissant et vaste bastion de la France du Centre se réduit à quelques flots ; dans ce secteur rural, c'est le communisme qui relaie le socialisme en perte de vitesse.

3° En revanche, la S.F.I.O. s'impose dans la France de l'Ouest, aux dépens du radicalisme.

4° Si, dans la France méditerranéenne, le socialisme conserve ses bastions, il perd ceux de la France du Sud-Est, passés au communisme.

D) *L'évolution du socialisme (I. = 102)*

Le socialisme progresse aux dépens du radicalisme dans ses zones de faiblesse orientées à droite, et recule au profit du communisme dans ses zones de force orientées à gauche. Cette double évolution, en atténuant le contraste des assises géographiques du socialisme, modifie la nature de son électorat : la défection d'une fraction de son aile gauche, largement compensée par le ralliement d'électeurs de tendance radicale, risque d'accentuer la « radicalisation » du socialisme.

E) *La carte du radicalisme (n° 19)*

(% minimal : 1,4 — moyenne nationale : 7,3 — % maximal : 29)

Les zones de force du radicalisme sont plus vastes et plus compactes dans la France du Sud que dans la France du Nord :

— Si le bastion qui s'étendait sur une partie de la Champagne, de la Lorraine et de la Franche-Comté se rétracte, les terres à blé du pourtour occidental du Bassin parisien lui conservent une certaine fidélité.

— La zone de force du littoral atlantique de la France du Sud-Ouest, où les radicaux étaient élus contre la Droite, disparaît au profit du socialisme.

— Dans le reste de la France du Sud-Ouest, et dans la partie occidentale de la France méditerranéenne, l'audience du radicalisme est supérieure à la moyenne nationale.

— L'absence de liste modérée a facilité la résistance radicale dans le bastion du Massif central.

— La dernière position de force s'étend sur la Saône-et-Loire, l'Ain et le Rhône.

Dans sept autres départements le radicalisme fait encore assez bonne figure ; il s'agit beaucoup plus d'un radicalisme « résistant » que d'un radicalisme orthodoxe.

En général les bastions radicaux correspondent à des secteurs ruraux et laïques qui votent pour une personnalité locale.

#### F) *L'évolution du radicalisme (I. = 91)*

Le radicalisme accuse une régression globale qui s'est effectuée au profit du communisme et du socialisme. Mais, dans 19 départements, il a beaucoup mieux résisté que dans l'ensemble de la France, et notamment dans des régions nettement orientées à droite, où il a rallié des électeurs modérés. Inversement, dans la France du Centre, orientée à gauche, le recul moindre du radicalisme s'explique par le ralliement d'électeurs socialistes.

La régression sensible du radicalisme au profit du communisme et du socialisme, conjuguée au ralliement d'électeurs modérés, accentue l'orientation à droite de l'électorat radical.

#### G) *La carte du M.R.P. (n° 20)*

(% minimal : 1,5 — moyenne nationale : 19,9 — % maximal : 40,7)

Au nord d'une ligne Nantes-Belfort se localisent 22 des 30 bastions du M.R.P., et ses trois zones de force :

- la plus étendue et la plus compacte recouvre neuf départements de la France de l'Ouest ;
- la seconde s'étend sur trois départements de la France du Nord, et sur le centre de la région parisienne ; à Paris, le M.R.P. distance le P.C., et dans la « banlieue rouge » il rallie près du quart des électeurs ;
- la troisième zone de force englobe six départements de la France de l'Est.

Au sud de la ligne Nantes-Belfort, seul le nord de la France du Sud-Est est favorable au M.R.P.

Outre les départements où le M.R.P. ne participait pas à la compétition électorale, ses zones de faiblesse correspondent soit aux bastions modérés, soit — mais dans une moindre mesure —, aux bastions radicaux. Ainsi, dans l'ensemble, le M.R.P., les Radicaux et les Indépendants se sont partagé la clientèle électorale de la Droite.

Les bastions M.R.P. présentent les caractéristiques suivantes :

1° Si, les départements les plus orientés à droite se montrent les plus favorables au M.R.P., il réussit cependant à pénétrer en force dans des secteurs tenus par la Gauche en 1936 ;

2° La majorité des bastions M.R.P. se localise dans les secteurs de forte pratique religieuse, mais, dans cinq départements où le radicalisme était absent de la compétition électorale ou en régression sensible, le M.R.P.

a rallié un électorat laïque de tendance radicale, soucieux avant tout de s'opposer à la poussée de l'Extrême-Gauche ;

3° La structure de ces bastions est assez diversifiée : 17 sont ruraux, 7 industriels, et 2 ont une activité tertiaire.

4° Dans les départements où les Indépendants ne présentaient pas de liste, le M.R.P. a rallié une fraction de l'électorat radical.

Le M.R.P. s'est puissamment développé à partir des conquêtes initiales réalisées par le Parti démocrate populaire en ralliant une grosse masse d'électeurs modérés, et, dans une faible mesure, une fraction de l'électorat radical. Si la géographie électorale du M.R.P. ne coïncide pas exactement avec celle de la Droite, ou avec celle de la pratique religieuse, elle s'en apparente cependant dans ses grandes lignes.

#### H) *La carte des Indépendants (n° 21)*

(% minimal : 1 — moyenne nationale : 11,2 — % maximal : 43,4)

Cette carte se caractérise par un contraste entre les zones de faiblesse et les zones de force qui sont au nombre de quatre :

- la France de l'Est, qui constitue la plus étendue et la plus solide ;
- la majeure partie de la France de l'Ouest ;
- la France du Centre-Sud ;
- trois départements alpins.

Les bastions indépendants se localisent le plus souvent dans des régions catholiques, industrielles ou rurales, mais aussi dans des secteurs laïques comme la Champagne, la Bourgogne et la France du Sud-Est.

#### I) *L'évolution des Indépendants (I. = 75)*

1° Les Indépendants régressent sensiblement dans leurs zones de force, alors qu'ils résistent mieux dans leurs zones de faiblesse.

2° Les secteurs de régression coïncident avec les bastions du M.R.P., alors que les secteurs de meilleure résistance correspondent aux zones de faiblesse du M.R.P. Lorsque le M.R.P. ne participe pas à la compétition électorale, les Indépendants maintiennent sensiblement leurs positions. Cette double corrélation démontre la complémentarité de ces deux électors.

3° Quelques secteurs de meilleure résistance correspondent aux bastions radicaux de 1936. Ainsi, une fraction de l'électorat radical, en ralliant la clientèle modérée, a contribué à freiner le recul des Indépendants.

4° Les départements où les Indépendants étaient absents de la compétition électorale enregistrent une diminution de la participation consécutive à l'abstentionnisme « partisan ».

#### J) *La carte de l'abstentionnisme (n° 11)*

(% minimal : 10,8 — moyenne nationale : 20,2 — % maximal : 39)

La carte de l'abstentionnisme accuse le contraste, déjà souligné lors des élections du Front populaire, entre la France du Nord plus participante et la France du Sud plus abstentionniste.

62 342 /

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7502 00225962 2

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

